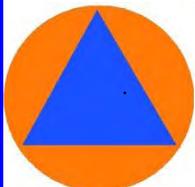




**Service Interministériel de
Défense et de Protection
Civile**

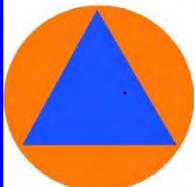
Préfecture des Yvelines



L'article 1 de la loi
n°2004-811 du 13
Août 2004 de
modernisation de
la sécurité civile



La sécurité civile a pour objet la **prévention des risques** de toute nature, **l'information et l'alerte** des populations ainsi que la **protection** des personnes, des biens et de l'environnement **par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés** relevant de l'État, des collectivités territoriales et les personnes publiques ou privées.



La sécurité civile, au même titre que la sécurité publique, constitue **une des missions régaliennes de l'État.**

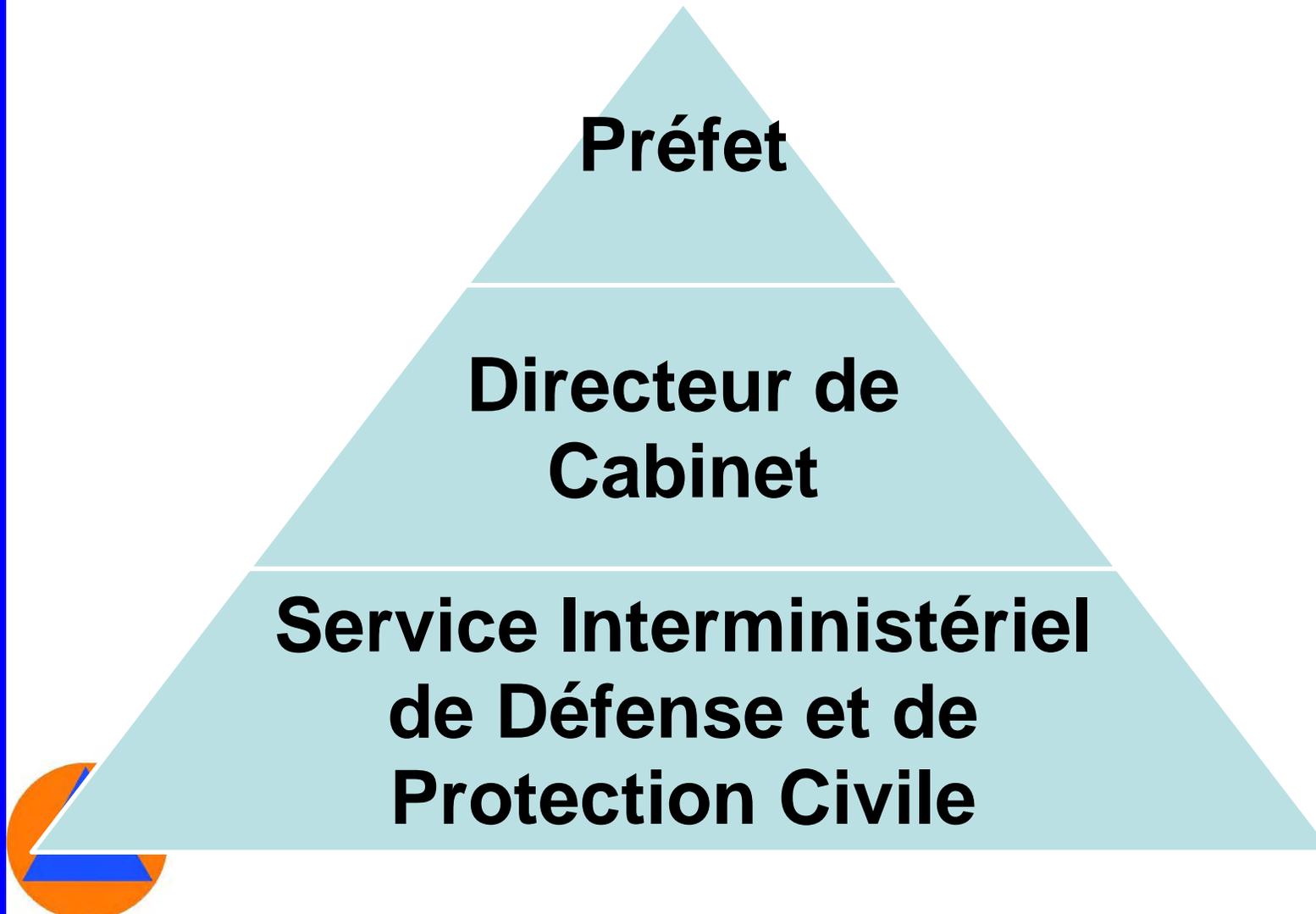


Les responsabilités de l'État dans la gestion des crises s'exercent:

- dans le cadre d'opérations de secours: catastrophes naturelles ou technologiques (inondations, pollutions, incendies, explosion, etc)
- dans le cadre de crises liées à des événements conjoncturels (pénurie d'énergie, la menace terroriste, la paralysie des transports, la pénurie de biens et denrées essentiels, les émeutes ou troubles graves à l'ordre public).



Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile est **rattaché au Directeur du cabinet du Préfet.**



ORSEC 78 : des acteurs, une organisation



L'objectif de l'organisation ORSEC

Face aux évènements d'une ampleur ou d'une nature particulière, désorganisant fortement la vie quotidienne et pouvant porter atteinte à la vie ou à l'intégrité des personnes, aux biens ou à l'environnement.

Une organisation unique pour gérer toutes les situations d'urgence



La connaissance du risque



Les aléas d'origine technologiques : sites et transports



Les aléas d'origine naturelle



Tempête Klaus 2009



Intempéries 2010 ou 2013



Inondations 1910

Les risques liés aux activités humaines



Les risques sanitaires

**Pandémies
Canicules
Épizooties
Décès massifs
Grand froid**



Les risques liés aux activités sociales



Des événements amplifiés par le mode de fonctionnement de la société

- Dépendance à différentes sources d'énergie alimentées par des réseaux;**
- Impact des moyens de communication dans le quotidien, tant en tant que citoyen que fonctionnaire;**
- Moyens de communication (route, rail, aérien) et d'approvisionnement (fonctionnement en flux tendu).**



La réponse : la doctrine ORSEC

On ne déclenche pas ORSEC mais on s'appuie sur les procédures de vigilance existantes (inondations, intempéries, risques sanitaires...)

Permanente

ORSEC n'est pas un document figé

mais

une organisation opérationnelle

Déployée selon l'ampleur des évènements, capable de monter en puissance
Résultant de l'analyse des risques et menaces donc adéquate

Progressive

Connues ou imprévisibles, les acteurs ayant acquis un savoir-faire et des réflexes (grâce aux entraînements et exercices réguliers)

Adaptable
à toutes les situations

Évolutive
Réflexion, anticipation

Intégrant les enseignements des retours d'expérience pour améliorer en continu le dispositif



Les fondements du dispositif ORSEC

**le recensement
et l'analyse des
risques**

**le dispositif
opérationnel**

**la préparation
de tous les
acteurs**

**=>Une démarche de planification, par construction
interservices**

- **le plan ORSEC appelle d'autres documents d'organisation qui ne sont pas contenus dans ORSEC**
- **les données nécessaires sont fournies à la demande par les services gestionnaires**



Un réseau opérationnel

- Des acteurs impliqués aux capacités identifiées (astreintes, contacts, bases de données)
- Chaque personne recensée dans le plan ORSEC est en mesure d'assurer en permanence les missions relevant de sa compétence et prépare sa propre organisation de l'évènement

- Les exploitants de réseaux prévoient les mesures adaptées aux situations de crises

- Les services de l'Etat

- Les communes déterminent les mesures immédiates de sauvegarde en fonction des risques connus

- Les citoyens concourent à la sécurité civile par leur comportement

- électricité, gaz, eau, assainissement, communications électroniques

- plan communal de sauvegarde obligatoire pour communes à PPRN ou PPI

La structuration du dispositif ORSEC

Des dispositions générales

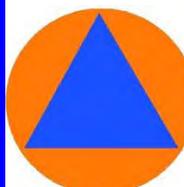
définissant l'organisation de base capable de s'adapter à tout type de situation

Des modes d'action

valables pour plusieurs types d'événement

Des dispositions spécifiques

propres à certains risques particuliers préalablement identifiés



MODE D'ACTION
SOUTIEN DES POPULATIONS

Approuvé le 19/10/2012



ORGANISATION DE LA REPONSE DE SECURITE CIVILE

MODE D'ACTION
POUR LES NOMBREUSES VICTIMES

NOVI

Version 10/2012

Ministère des Affaires Internes, des Affaires Régionales et de l'Égalité du Territoire



ORSEC
DISPOSITIONS SPECIFIQUES



Neige et Verglas

EDITION 2011



ORGANISATION DE LA REPONSE DE SECURITE CIVILE

DISPOSITIONS SPECIFIQUES

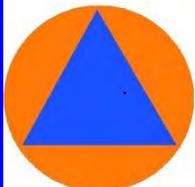
SAUVETAGE AERO TERRESTRE

- SATER -

la chaîne de commandement



- Notion de DOS / COS
- Le COD et le PCO
- Les PC des différents services



Les exercices interservices



Le SIDPC

SERVICE
INTERMINISTERIEL
DE PROTECTION CIVILE

Missions

Organisation



Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) est chargé de **coordonner l'ensemble des acteurs concourant à la sécurité civile du département et d'assister le Préfet dans la prévention et la gestion des risques et des crises.**

Il prépare les services de l'état et les collectivités territoriales à agir de façon coordonnée et efficace.

L'approche du traitement des risques et des crises se décompose en **trois phases** :

la prévention (sensibilisation / planification / information)

la phase opérationnelle (gestion de l'alerte et de la crise)

l'après-crise (aide à la population / retour d'expérience)

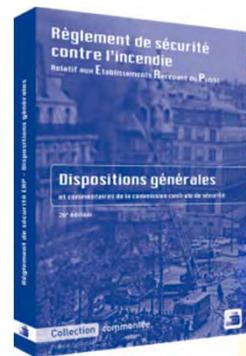


La prévention en amont de la crise

La **connaissance du risque**, naturel, technologique ou liée à la vie courante est essentielle. La **sensibilisation, l'information** des populations et des élus en amont sont primordiales.

Dans ce cadre, sur la base des **études de risques**, le SIDPC :

- élabore, met à jour en lien avec les services compétents les plans de secours (ORSEC), le document départemental des risques majeurs (DDRM) et les dispositifs d'alerte, déclinaison VIGIPIRATE
- organise des exercices qui associent la population et les acteurs locaux,
- gère les travaux des commissions de sécurité des établissements recevant du public,
- effectue le suivi des formations des secouristes et veille à la structuration du réseau des partenaires associatifs de la sécurité civile,
- gère les demandes de déminage
- accompagne les collectivités dans l'élaboration de leur PCS



Au cœur de la crise

Le SIDPC assiste le corps préfectoral. Il assure l'**activation et l'animation** de la salle opérationnelle de la Préfecture (COD). Il constitue l'interface entre le Préfet (DOS) et tous les acteurs publics et privés identifiés dans les plans de secours (services de l'État, collectivités, opérateurs, associations, experts, entreprises...) pour assurer la **protection des populations** (alerte, information et secours), **des biens et de l'environnement et garantir** (rétablir), si la crise les affecte, **des fonctions essentielles** (ravitaillement, transport, énergie, télécommunications).



L'après-crise

Le Préfet **coordonne le suivi de l'après crise**. Après les opérations de secours, l'aide à la population change de nature: mise à disposition de moyens matériels ou humains pour faire face aux situations générées par l'événement (relogement, reconstruction, redémarrage de l'activité, information et orientation des sinistrés...).



Autres missions

Le SIDPC assure également le **suivi et l'élaboration des Plans Particuliers de Protection (PPP) et des Plans Particuliers Externes (PPE)** au titre des points d'importance vitale du département ainsi que **l'habilitation des personnels** des directions départementales (à l'exception des militaires de la gendarmerie) dans le cadre de la défense civile.

Le SIDPC instruit les demandes de **reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles** présentées par les communes, rassemble les rapports adéquats puis les transmet à la cellule catastrophe naturelle du ministère de l'Intérieur.

Depuis début 2015, le SIDPC des Yvelines a également en charge **la sûreté, la sécurité et la défense de la Préfecture et des Sous-préfectures.**



Organisation du SIDPC 78

Un service structuré autour de **2 bureaux** sur la base de la directive nationale d'orientation des préfetures 2010-2015

Bureau de la prévention des risques et de la sécurité du public (BPRSP)

- Sécurité du public : risque incendie dans les ERP, ouvrages routiers, système des transports guidés
- Dossiers défense : plan VIGIPIRATE, PIV, Sûreté des aérodromes et des ports
- Officier de sécurité : habilitations
- Prévention des Risques Majeurs : chargé du suivi de l'élaboration et de l'actualisation des documents départementaux et communaux en matière de prévention des risques (DDRM, TIM, PCS, etc)
- CCDSA

Bureau de l'alerte et de la gestion des crises (BAGC)

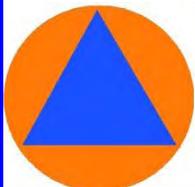
- Salle de crise et centre opérationnel départemental (COD)
- Formation des agents et permanence
- Systèmes d'alerte et information des populations
- Outils de gestion de crise (cartographie, fiches réflexes)
- Exercices et retours d'expérience
- Plans ORSEC (actualisation)
- PPI



Le service assure une permanence h24 et 7j/7

Rôle des correspondants défense dans le cadre d'une gestion de crise

- Il est l'interlocuteur privilégié de l'autorité militaire en temps de crise (inondations, pollutions, etc...)
- Il est le conseiller du maire en matière de défense dans le cadre de la défense civile: dans la définition des besoins de sécurité générale ou de secours et des procédures s'y afférant.
- Pour la Préfecture, il constitue également un interlocuteur privilégié en temps de crise (connaissance de la commune, des procédures établies, des moyens disponibles).



LA MISE EN OEUVRE : l'opérationnel

cas concret 1 : Accident PL / Train , Jeufosse 22 janvier 2015



A 5h50 un train de fret heurte un véhicule routier à un passage à niveau à hauteur de la commune de Bonnières. La circulation des trains est totalement interrompue jusqu'à nouvel avis et substituée par autocar entre Gaillon et Mantes, certains trains de sens province Paris peuvent être détournés par Amiens. L'allongement de temps de parcours est estimé entre 1h30 à 3h selon les cas.

Les dégâts sont très importants sur l'infrastructure. Toutes les équipes de SNCF Réseau sont mobilisées afin de limiter l'impact des perturbations.



Actions du SIDPC : collecter les informations et estimer les enjeux

LA MISE EN OEUVRE : l'opérationnel

cas concret 1 : Accident PL / Train , Jeufosse 22 janvier 2015

Actions du SIDPC : collecter les informations

- 1/ le bilan : chauffeur indemne et riverains choqués mais non blessés
- 2/ intervention « secours » terminée : pas de feu, pas de pollution
- 3/ le COS annonce qu'il retire ses moyens

Estimer les enjeux et rendre compte

- 1/ la circulation ferroviaire est coupée : impact voyageurs, 27 76 75
- 2/ intervention SNCF : délais, moyens...
- 3/ moyens de substitution? Communication vers les usagers

Aspects particuliers et problématiques secondaires...



Les moyens SNCF ne sont pas adaptés à la découpe des longerons de la remorque...

La demande en direct des moyens lourds SDIS par le SIDPC permet de gagner en rapidité



LA MISE EN OEUVRE : l'opérationnel

cas concret 1 : Accident PL / Train , Jeufosse 22 janvier 2015

Aspects particuliers et problématiques secondaires... suite



Les équipes techniques de la SNCF sont nombreuses et équipées lourdement : problème de Sécurisation du chantier

La demande en direct des moyens Gendarmerie et CG par le SIDPC est prise en compte : fermeture de la rd 113 et verbalisation du franchissement des barrières



A 22h les voies sont réouvertes

LA MISE EN OEUVRE : l'opérationnel

cas concret 2 : pollutions d'étang



Main Courante de l'événement 2011NATIDFIDF0780018
POLLUTION VAL FAVRY
Main courante imprimée le 24/08/2011 à 10:41 (UTC +02:00)



DATE	SOURCE	OBJET
20/08/2011 00:33	COD 78	COD
DESACTIVATION DU COD A 00H30		
19/08/2011 23:53	COD 78	TRAITEMENT
UNE SOLUTION DE TRAITEMENT A ETE TROUVEE AVEC LA SOCIETE SARP (LIMAY) QUI, APRES TRANSFERTS DES POISSONS DEPUIS LA STATION D'EPURATION DES ETANGS DE LA NOE, PROCEDERA A LEUR INCINERATION - LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE COIGNIERES POURSUIVront LE RAMASSAGE DES POISSONS DURANT LE WEEK-END ET LES TRANSPORTERONT VERS LA SARP (A DEFAUT, STOCKAGE TEMPORAIRE A LA STATION D'EPURATION)		
19/08/2011 23:21	COD 78	STOCKAGE
APRES ACCORD DES MAIRES DE LA VERRIERE ET DU MESNIL-SAINT-DENIS, LES 300 A 400 KILOS DE POISSONS VONT ETRE STOCKES PROVISoireMENT CETTE NUIT DANS L'ENCEINTE DE LA STATION D'EPURATION DES ETANGS DE LA NOE (COMMUNE DU MESNIL-SAINT-DENIS) AVANT TRANSFERT POUR TRAITEMENT DEMAIN OU DIMANCHE - UNE SOLUTION PERMETTANT L'ETANCHEITE DU STOCKAGE A ETE TROUVEE AVEC LE SDIS (POUBELLES PLASTIQUES RECOUVERTES PAR UNE BACHE HERMETIQUE)		
19/08/2011 22:07		DEPOT DU FICHIER 'COMMUNIQUE POLLUTION DANS UN ETANG A COIGNIERES.PDF' (PIECES JOINTES)
19/08/2011 22:06		CREATION DU DOSSIER 'COMMUNIQUE PREFECTORAL' (PIECES JOINTES)
19/08/2011 20:47	COD 78	ENQUETE
UNE ENQUETE DE FLAGRANCE A ETE ENGAGEE A 16H30 PAR LA BTA DE CHEVREUSE (ALERTEE VERS 14H45) AVEC PREMIERS PRELEVEMENTS REALISES ET CONCOURS DE L'ONEMA DEMANDE POUR PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES		
19/08/2011 20:44	COD 78	POLLUTION
D'APRES ELU DE LEVIS SAINT-NOM, LE RU DU POMMERET ALIMENTE UN ETANG PRIVE (DANS LE PARC DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE)		
19/08/2011 20:38	COD 78	POLLUTION
A 20H30 : MORTALITE DE LA FAUNE AQUATIQUE TOUJOURS CONSTATEE A CETTE HEURE		
19/08/2011 20:34	COD 78	POLLUTION
DOMMAGES CAUSES AU MILIEU AQUATIQUE (CONSTAT A 15H00) AU NIVEAU DU PLAN D'EAU : ENVIRON 300 A 400 KILOS DE POISSONS ET QUELQUES CANARDS EN ETAT DE DECOMPOSITION AVANCEE OU RECENTE		
19/08/2011 20:20	COD 78	COMMUNES
LES COMMUNES CONCERNEES SONT COIGNIERES, DAMPIERRE-EN-YVELINES ET LEVIS-SAINT-NOM		

Forte mortalité des poissons toutes espèces confondues
Mortalité des canards
Mortalité de lapins

LA MISE EN OEUVRE : l'opérationnel

cas concret 2 : pollutions d'étang, mission d'appui

Actions du SIDPC : collecter les informations

- 1/ le bilan : 300 à 400 kg de poissons morts
- 2/ intervention « secours » terminée : pas de cause visible de pollution
- 3/ l'étang dessert un Ru en zone Natura 2000 avec activité de pêche

Estimer les enjeux et rendre compte

- 1/ les poissons en décomposition: solution de stockage et incinération
- 2/ dépôt de plainte : intervention du RAESP et de l'ONEMA
- 3/ recherche des causes : recours à la DRIEE et à la GD fluviale

Actions :

Arrêt de la pêche

Envoi de prélèvements

Passage de sonar

Réquisitions

**Institut de Recherche Criminelle de la
Gendarmerie Nationale (IRCGN)** Rosny sous
Bois
**Cellule nationale nucléaire, radiologique,
bactériologique et chimique (C2NRBC)**
Versailles Satory
Laboratoire Central de la Préfecture de Police
Paris
Laboratoire départemental de l'Orne
Alençon
**Institut Pasteur : Centre National de
Référence des Bactéries Anaérobies et du
Botulisme** Paris

